

Présidence 2019 de l'ENS de Lyon

*Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 19 décembre 2018, prend la délibération suivante :

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés le profil du Poste de Président de l'ENS de Lyon, dont une copie est jointe à la présente délibération.

Détail des votes : 25 votes favorables sur un total de 25 votants.

Le conseil d'administration a désigné à l'unanimité des suffrages exprimés les représentants amenés à participer à la commission qui émettra un avis motivé sur les candidatures retenues à la Présidence de l'ENS de Lyon suivants :

- Représentant élu des professeurs des universités et personnels assimilés membre du conseil d'administration de l'ENS de Lyon : M. Romain Descendre.
- Personnalité qualifiée membre du conseil d'administration de l'ENS de Lyon : Mme Chantal Chambellan Le Levier.

Détail des votes : 25 votes favorables sur un total de 25 votants.

Fait à Lyon, le 19 décembre 2018,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

